

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 octobre 2024

« Stop au gaspillage alimentaire ! » : le ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt lance une nouvelle campagne de sensibilisation auprès du grand public

A l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation, le 16 octobre, et face aux enjeux économiques, sociaux, environnementaux et climatiques de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt lance une nouvelle campagne « STOP au gaspillage alimentaire ». Cette campagne déclinée sous forme de messages ludiques reprenant les contes et fables de notre enfance, tels que le Corbeau et le Renard, Blanche-Neige, le Petit Poucet ou encore la Reine des neiges, cible prioritairement les parents, jeunes adultes et enfants.

Cette nouvelle campagne, qui entend sensibiliser à la fois les enfants et leurs parents mais aussi les jeunes par son côté ludique, a pour objectif de partager des leviers d'action simples pour réduire le gaspillage alimentaire : meilleure interprétation et gestion des dates de consommation, achats en quantité adaptée, bonne conservation des aliments, préparation de denrées en quantité adaptée, valorisation des restes, etc.

Les ménages sont responsables de 40% du gaspillage alimentaire total généré en France, sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Pour autant, tous les acteurs de la chaîne alimentaire sont concernés, de l'amont à l'aval, comme par exemple les restaurants avec la mise à disposition obligatoire et à la demande de « doggy bag ».

En 2022, le gaspillage alimentaire représente 4 millions de tonnes de déchets par an. Il correspond à la fraction comestible des déchets alimentaires (produits comestibles jetés tels que les restes de repas, produits abîmés...) (CGDD, 2022).

La lutte contre le gaspillage alimentaire est plus que jamais une priorité de politique publique en raison des enjeux économiques, environnementaux (réduction des déchets et meilleure gestion des ressources), climatique (émissions de GES évitées) et sociaux (lutte contre la précarité alimentaire *via* les dons alimentaires, économies réalisées).

Chiffres-clés :

- En France, en 2022, 9,4 millions de tonnes de déchets alimentaires ont été produits ; parmi eux, 4 millions de tonnes étaient encore comestibles (produits abîmés, restes de repas, etc), cette fraction comestible étant assimilée au gaspillage alimentaire ;
- Chaque année un français jette 58kg de déchets alimentaires, dont 24kg de nourriture encore comestible ;
- La valeur moyenne du gaspillage alimentaire s'élève à 100€ par habitant par an (ADEME, 2022) ;
- Pour la distribution, la part du gaspillage (produits comestibles jetés) représente 37% sur le total des déchets alimentaires. Elle est de 76% pour la production agricole, 49% pour la consommation hors domicile et 41% pour les ménages (CGDD, 2022).

Pour en savoir plus sur la campagne, consultez le kit de communication : le <https://agriculture.gouv.fr/>

Pour en savoir plus sur le gaspillage alimentaire : <https://agriculture.gouv.fr/stop-gaspillage-alimentaire>

Contacts presse

Service de presse d'Annie GENEVARD
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr

@Agri_Gouv